«Et si l’on demandait réparation à Alger pour les milliers de Français qui y furent réduits en esclavage ?»

11/12/2025 à 18h09



Alger, qui ne cesse de demander réparation pour les 130 années de colonialisme français, qui a créé l’Algérie, semble avoir oublié que la région a été continuellement sous férule étrangère pendant des siècles : cinq siècles dans l’Empire romain, conquise par les Arabes à partir du VII^{e} siècle, pour passer sous domination ottomane à partir de 1526. Elle semble aussi avoir oublié son active participation à la traite et à l’esclavage.

Pour la plupart de nos concitoyens, la traite continue à être assimilée à la traite négrière et l’esclavage à résulter de la seule traite atlantique. Pourtant la traite des Noirs en Afrique commença dès la fin du VII^{e} siècle lorsque, vingt ans après la mort de Mahomet, le général arabe Abdallah ben Sayd partit à la conquête de l’Afrique du Nord. Après avoir conquis l’Égypte, il imposa aux chrétiens de Nubie, par un traité, le *bakht*, la livraison de 360 esclaves par an, puis il continua vers le Maghreb, nom donné par les conquérants arabes

à une région que les Européens appelèrent d'abord Berbérie, car peuplé par les Berbères, puis Barbarie. La traite des esclaves de Barbarie est amplement historiographiée : les marchés d'esclaves du littoral maghrébin, dont l'actif marché d'Alger, se livrèrent pendant des siècles à un lucratif commerce d'êtres humains, tant Africains subsahariens qu'Européens.

Les ports de la côte des Barbaresques, Alger, Béjaïa (Bougie), Tunis ou Tripoli, servaient de base à des expéditions esclavagistes vers l'Europe qui durèrent jusqu'au XIX^{e} siècle. Cette traite est le plus souvent associée à la domination ottomane sur le Maghreb et aux exactions de ceux que l'on appelle les pirates barbaresques. Elle fut en effet particulièrement active à cette époque. Mais elle est répertoriée dès le IX^{e} siècle et devint si préoccupante que la chrétienté s'en émut. Pour ces captifs européens destinés à l'esclavage, il y avait une libération possible, tout aussi rentable pour les traitants : si le captif avait des biens, sa famille était sollicitée pour payer une importante rançon ; il arrivait même qu'un village entier se cotisât pour faire libérer l'un des siens. Mais, pour la plupart des captifs, il n'y avait guère d'espoir. C'est ainsi que Rome, s'inquiétant de la conversion possible de ces prisonniers à l'islam, décida d'agir. Dans ce contexte apparurent des ordres religieux spécifiquement dévolus au rachat des esclaves chrétiens, que l'on appelle des ordres rédempteurs. Leur création au début du XIII^{e} siècle montre que la traite était déjà bien développée avant l'arrivée des Barbaresques.

Le Figaro